

pour laquelle elle a été choisie ne diminue pas, si elle se maintient constamment à la même hauteur, nous ne voyons pas l'opportunité des nouvelles importations, si ce n'est dans le cas où les animaux possédant tous les caractères distinctifs de la race, sont payés dans la localité même un prix rémunérateur.

En résumé, l'importation d'une race étrangère comme moyen de se procurer une bonne race est le moins praticable, et tout cultivateur qui tient une exploitation dans le but de faire des profits (c'est le cas ordinaire), doit généralement lui préférer l'un des deux autres.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Deux votes de non-confiance proposés, l'un, au sujet de l'item de \$15,000 alloué aux écoles normales pour l'enseignement agricole, l'autre, à propos de l'item de \$15,000 à titre de prêt à la commission des chemins à barrières, n'ont pas eu de succès. L'opposition s'est de plus montrée hostile à une augmentation de subside pour la construction de nouveaux édifices publics, et l'amendement qu'elle a proposé a été rejeté. Le projet de loi relatif à l'organisation de la police provinciale, est sorti victorieux de toutes les épreuves auxquelles il a été soumis.

Les nouvelles, qui nous arrivent de la Rivière-Rouge, si elles sont vraies, ont de la gravité. Il paraît que les métis seraient bien déterminés à repousser les autorités canadiennes; que M. McDougall aurait tenté de les réduire par la force des armes, mais que la plupart de ses gens auraient été faits prisonniers et qu'il n'aurait plus avec lui que quelques Indiens des Prairies. On donne ces nouvelles sous toutes réserves.

Les nouvelles que nous avons de Mgr. l'archevêque, par une lettre du 4 décembre, sont excellentes.

M. l'abbé J. Martel, curé de Ste. Julie de Somerset, continue à écrire sur la question de l'instruction publique. Il a mis à nu bien des plaies, signalé de bien graves empiètements sur les droits sacrés et inviolables de l'Eglise. On peut assurer que son travail est fort bien vu dans son ensemble et qu'il est de nature à rendre un grand service à la religion et au pays.

Un télégramme du 21 décembre nous apprend que ce jour-là même avait lieu à Rome la troisième congrégation du Concile. Elle a nommé un comité de la Foi et les Pères, qui le composent, sont Mgr. de Poitiers, les archevêques de Posen, de Malines, de Baltimore et de Westminster.

Mgr. de la Bouillerie, évêque de Carcassonne, a prononcé dans sa cathédrale, à l'occasion de son départ pour Rome, un magnifique discours, dont nous donnons l'extrait suivant où il est question des singulières doctrines de Mgr. d'Orléans :

" Qui le croirait ! C'est à l'instant le plus solennel de la grande vie de Pie IX, lorsque placé si haut par le malheur autant que par la vertu, il va mettre le sceau à sa gloire en convoquant un Concile général, lorsqu'un immense élan de l'univers catholique semble porter vers lui ses vœux, pour proclamer l'autorité de son nom et l'infaillibilité de ses jugements; c'est alors que d'étranges et mensongères doctrines s'en viennent, comme une voix discordante, troubler cet universel Hosanna, doctrines qui ne tendent à rien moins qu'à bouleverser de fond en comble la divine constitution de l'Eglise, en substituant à sa vieille monarchie le rêve moderne d'un long Parlement,—doctrines qui osent déverser le blâme sur nos grands Papes du moyen-âge,—doctrines qui nous font reculer, nous, évêques de France, si justement fiers de notre pays et de notre Eglise, jusqu'aux plus mauvais temps de notre histoire,—doctrines enfin qui ne craignent pas d'affirmer que, même dans les temps ordinaires, les Evêques ont reçu je ne sais quelle part dans le gouvernement général de l'Eglise, en sorte que sans leur assentiment ou public ou au moins tacite, le Pape ne peut pas lever le doigt ou prononcer une parole qui oblige.

" Cela est faux, mes bien chers Frères, et archifaux, et il est de mon devoir de vous prévenir contre de telles erreurs. C'est le Pape seul qui gouverne l'Eglise, parce que seul il est la pierre sur laquelle Jésus-Christ l'a fondée; seul, il a reçu la mission de paître les brebis en même temps que les agneaux; seul, il confirme ses frères dans la Foi, et sa foi ne défaille jamais; seul, il tient entre ses mains les clefs qui ouvrent et qui ferment."

Revenons maintenant au pays. Certains articles éditoriaux et certaines correspondances, qu'a récemment publiés le *Journal de Québec*, disent d'une façon bien claire que les deux partis, qui existent aujourd'hui chez les catholiques et qui ont pris une attitude bien tranchée, à l'occasion des idées émises par Mgr. d'Orléans dans ses *Observations*, constituent un fait scandaleux. Nous ne le nions pas, mais à qui la faute? S'il plaît à certains d'entre les catholiques, à la tête desquels est Mgr. Dupanloup, de modifier le dogme chrétien, les MM. qui écrivent sur le *Journal de Québec* pensent-ils que, pour éviter le scandale, tous les catholiques du monde doivent faire queue à Mgr. d'Orléans ou au moins ne rien dire? Mais cette ligne de conduite, bien loin de diminuer le scandale, l'augmenterait, lui donnerait des proportions immenses, puisqu'elle laisserait l'erreur circuler librement, prendre la place de la vérité et en usurper tous les droits. Ce ne sont pas ceux qui protestent contre l'erreur, la combattent et la maudissent, qui donnent du scandale; ceux-là, au contraire, travaillent à l'édification de leurs frères et à opposer, autant qu'ils en sont capables, une digue au mal qui résulte du scandale produit; mais les scandaleux sont ceux qui prêchent une doctrine erronée, ou bien ceux encore qui l'approuvent ou la propagent.

Malheureusement, le *Journal de Québec* compte aujourd'hui parmi ces derniers. Il n'a pas un mot de blâme à déverser sur les doctrines contenues dans les derniers écrits de Mgr. d'Orléans; loin de là, il a manœuvré de telle façon que ses lecteurs, s'ils jugent ces doctrines d'après sa manière de voir, qu'il a peu déguisée, les regarderont comme très-innocentes. Bien plus, ils devront les croire excellentes puisqu'il s'est imposé la tâche de démontrer que ceux qui les combattent, et notamment M. Ls. Veillot, se hasardent dans des voies inconnues et dangereuses. Le *Journal de Québec* a même fait mieux que cela: il a donné très-clairement à entendre, dans son numéro du 11 décembre, que chacun est libre d'admettre ou de rejeter l'infaillibilité personnelle du Pape: " Nous ne prétendons pas, disait-il, blâmer ou approuver les partisans ou les adversaires de l'infaillibilité personnelle du Pape." Le 16, il ajoutait: " Ce pauvre monseigneur d'Orléans n'a fait qu'exprimer son opinion sur une question débattue." Depuis lors, il a inséré dans ses colonnes une correspondance signée *Un catholique laïque*, où nous lisons les paroles suivantes: " La question de l'infaillibilité personnelle du Pape est laissée à la dispute des hommes."

Le *Journal de Québec* est sans doute de bonne foi quand il écrit et reproduit de pareilles choses, mais sa bonne foi, si grande qu'elle soit, ne saurait innocenter la doctrine qu'il prêche. Qu'il dise, s'il le veut, que chacun est libre de regarder comme opportune ou inopportune la définition dogmatique de l'infaillibilité personnelle du Pape, on ne peut l'en blâmer; mais c'est tout autre chose quand il affirme que le fait même de l'infaillibilité du Pontife romain peut être indifféremment admis ou rejeté. Cette infaillibilité n'est pas encore déclarée dogme de foi, il est vrai, mais cela n'empêche pas que c'est une vérité tellement certaine qu'on ne peut la nier sans commettre une faute très-grave. Et supposé même que le Concile ne s'en occupe pas, tout catholique sera obligé de continuer d'y croire. Cette croyance a été celle de tous les Pères et de tous les siècles. St. Augustin, entr'autres, n'a-t-il pas écrit: " Le jugement du Pape a mis fin à la cause des Pélagiens;" et St. Thomas: " C'est au Pape à décider en matière de foi." St. Bonaventura a été très explicite aussi lui sur ce point: " Le Pape, dit-il, ne peut